



Une mise à pied ? Un licenciement ? Eric Lacoste, technicien biomédical, connaît bien. Ce délégué syndical CGT chez Nephrocare Languedoc-Roussillon en est à sa quatrième procédure. Il avait déjà été licencié en 2008 après avoir fait intervenir l'inspection du travail après la découverte d'amiante dans les anciens locaux de Nephrocare Montpellier. Il avait finalement été réintégré en 2010.

Aujourd'hui, le délégué syndical CGT du Centre d'Hémodialyse Languedoc-Méditerranée est à nouveau en phase d'être licencié par Nephrocare. Après une première procédure de licenciement assortie d'une mise à pied de près de 50 jours, pour soi-disant "trouble objectif à l'entreprise", l'inspectrice du travail vient de refuser l'autorisation de licencier Eric Lacoste.



Suite à cette décision, il a repris son service lundi 3 avril. La direction de Nephrocare ne comptant pas en rester là a d'ores et déjà relancé une nouvelle procédure de licenciement assortie d'une nouvelle mise à pied.

Nephrocare Languedoc-Roussillon doit 1 million d'euros à ses 250 salariés.

Selon Eric Lacoste, trois dossiers expliquent la volonté affichée de la direction. D'une part en tant que secrétaire du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail, la CGT a relancé le dossier amiante revendiquant un suivi médical pour les salariés qui avaient été exposés. Rappelons que le site amiante de Montpellier a été détruit et que l'entreprise a déménagé à Castelnau-le-Lez.

Autre épine de taille dans le pied de la direction : le paiement d'un million d'euros aux 250 salariés de Nephrocare Languedoc-Roussillon. La CGT demande en effet que la jurisprudence du 1er décembre 2016 concernant la prime de présence soit appliquée. Pour rappel, la prime de présence était considérée perdue si un salarié était absent pour maladie mais maintenue s'il était absent pour raisons familiales.

Syndicat CGT de l'hôpital de Moze
B.P. 4 07320 SAINT-AGREVE

Tél. : 06.74.47.66.40 E.mail : cgtmoze@aim.com Site : www.cgt-hopital-moze.fr

Ceci ayant été reconnu comme une discrimination la CGT demande l'application de cette jurisprudence et le paiement des sommes dues aux salariés.

Enfin, selon Eric Lacoste, la CGT, syndicat majoritaire à 60% dans l'entreprise, dérange aussi parce qu'elle peut contrecarrer les nouveaux plans de la direction qui entend diviser Nephrocare Languedoc-Roussillon en quatre sociétés afin de renégocier les accords d'entreprise, à la baisse, dans le meilleur des cas !

Et pour preuve qu'Eric Lacoste gêne l'entreprise, cette attestation écrite d'un candidat à un poste de dirigeant dont la mission consistait entre autres à "sortir Eric Lacoste de l'entreprise".

NephroCare est la marque de services et de soins du groupe allemand Fresenius Medical Care. Les centres de dialyse se trouvent dans plus de 30 pays. Fresenius Medical Care est le premier opérateur de soins en dialyse privé dans le monde.

11 avril 2017 / Union fédérale Santé privée UFSP